



RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA DDT

Lettre à Madame la Préfète du Lot

Madame la Préfète,

Le 25 octobre 2024, nous vous alertions, lors d'une audience à la Préfecture, de la situation de souffrance au travail, vécue à la DDT du Lot, liée au projet de réorganisation du service et à l'absence de méthode et d'accompagnement adaptés pour la conduire, sans compter les pressions exercées sur certains collègues.

Depuis cette entrevue, les représentants du personnel de la DDT ont rencontré le médecin de prévention et l'assistant social, ont été reçus par l'inspectrice santé sécurité au travail (ISST) lors de sa visite quinquennale, ainsi que par l'inspecteur général en charge de l'appui des agents et des structures rattachés au ministère de l'Agriculture (IGAPS) lors de sa visite annuelle, et ont été écoutés par le pôle social de la DREAL Occitanie.

Par ailleurs, certains agents de la DDT ont pu s'entretenir de manière informelle avec l'ISST. La plupart ont également pu s'exprimer dans la cadre de la mission d'écoute diligentée par la DREAL à la mi-mars.

Depuis juin 2024, un quart de l'effectif a été ou est en arrêt de travail ; 10 % des agents ont été orientés par le médecin de prévention vers leur médecin traitant pour un suivi médical adapté.

La représentation du personnel de la DDT est à ce titre particulièrement impactée par l'absence d'écoute à son égard et le manque d'accompagnement psychosocial attendu pour les agents dans le cadre d'une réorganisation : quatre élus ont fait l'objet d'un arrêt maladie dont un renouvelé récemment et un mi-temps thérapeutique en cours depuis décembre 2024.

Ne parvenant pas à instaurer un dialogue constructif avec la direction de la DDT après de nombreux mois, de nombreuses tentatives et des fins de non-recevoir répétées de la part du directeur, le dialogue social a été rompu avec la direction le 6 janvier 2025. Nous vous en avons informée aussitôt.

Dans ce contexte et par la présente, nous vous demandons :

– S'agissant du dialogue social :

- la conduite du dialogue social par vos soins, telle que nous vous l'avions proposée le 06 janvier, ou par tout autre personne que vous aurez désignée, hors direction de la DDT.

– À la suite de l'inspection quinquennale SST et de la mission d'écoute du pôle social :

- la présentation des rapports originels de l'inspection SST et de la mission d'écoute, par leurs auteurs, à l'attention des agents de la DDT qui attendent des propositions fortes pour rompre avec le sentiment de déconsidération dont ils ont été victimes jusqu'à présent.

– À la suite de l'expression du collectif de travail portée dans la motion lue au directeur le 7 novembre 2024 et à laquelle il n'a apporté aucune réponse :

- la mise en œuvre d'un dispositif adapté d'accueil des agents revenant à la DDT après un arrêt maladie induit par la réorganisation ; les dispositions prises doivent être formalisées, considérer la charge de travail accumulée et s'appuyer sur les recommandations du médecin de prévention et de l'assistant social ;
- la publication de tous les postes aujourd'hui suspendus, en privilégiant des profils expérimentés en mesure de prendre en charge les missions rapidement et afin de soulager les équipes en souffrance ;
- l'arrêt du processus de réorganisation ou une totale remise à plat de celui-ci en y impliquant l'ensemble du personnel pour proposer une organisation partagée et cohérente et non pas un seul rééquilibrage d'ETP ; dans le cas d'une remise à plat, elle ne pourra être portée par la direction actuelle qui ne dispose plus du crédit nécessaire pour le faire ;
- une action de votre part s'agissant de la fragilité du CODIR frappé par une série de mobilités non anticipées par la direction, de postes non remplacés depuis un an, d'arrêts de travail liés au contexte actuel. En mai prochain, le CODIR ne comptera vraisemblablement plus qu'un chef de service. Les missions d'intérim se superposent les unes aux autres, créant une sur-charge de travail bien trop importante sur certains collègues, exposés au management « agressif » du directeur.

– S'agissant de la réorganisation spatiale conduite en 2023, et non achevée à ce jour encore :

- La reprise des discussions sur les propositions des représentants du personnel sur la réorganisation spatiale réalisée sans moyens, qui demeure toujours d'actualité et qu'il convenait de résoudre avant tout autre mise en chantier. C'est le sens des propositions que nous avons faites à Monsieur Morand le 08 janvier 2024, très peu de temps après son arrivée. Ces propositions de chantiers prioritaires à conduire en 2024 incluaient également l'actualisation du DUERP et la mise en œuvre d'un plan d'actions RPS qui s'imposaient de toutes évidences au regard de la conduite de la réorganisation des services.

N'ayant pas eu de retour de votre part suite à nos diverses alertes, constatant quotidiennement la poursuite de la dégradation des conditions de travail et la perte des compétences du fait de mobilités, d'arrêts de travail ou de démotivation, nous souhaitons connaître, Mme la Préfète, les suites que vous comptez donner à nos demandes et aux attentes de la communauté de travail aujourd'hui très abîmée.

À Cahors, le 03 avril 2025

Les Représentants du Personnel de la DDT du Lot

Copie :

- élus CGT du CSA du réseau des DDI
- élus FO du CSA du réseau des DDI
- secrétaires CGT et FO de l'Union Départementale du Lot